Document généré le 21 avr. 2025 19:03

Cap-aux-Diamants
La revue d'histoire du Québec

R.B. Bennett, la poste et l'affaire *Goglu*

Andrew Horrall

Numéro 56, hiver 1999

Au nord du Nord

URI : https://id.erudit.org/iderudit/7896ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Horrall, A. (1999). R.B. Bennett, la poste et l'affaire *Goglu*. *Cap-aux-Diamants*, (56), 53–53.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

R.B. Bennett, la poste et l'affaire *Goglu*

En 1930 et 1932, le Parti conservateur, des porte-parole juifs et Richard Bedford Bennett, premier ministre du Canada, exigent que la poste impose des sanctions pour faire taire le journal antisémite montréalais *Le Goglu*. Rappelons que, durant les années 1930, bon nombre de Canadiens reçoivent encore le journal par la poste. Si le gouvernement doit intervenir afin de contrôler la circulation d'informations jugées dangereuses, c'est d'abord par le service postal que peut s'amorcer la censure.

Tout au long de l'année 1929, d'importants membres du Parti conservateur font valoir à leur chef, R.B. Bennett, qu'il y aurait lieu de poster aux électeurs des journaux francophones sympathiques à leur cause pour permettre d'augmenter le nombre de sièges du parti au Québec ; il n'y en avait que quatre. Cette année-là, le parti crée *Le Journal*, à Québec. Très vite, les conservateurs montréalais réclament eux aussi leur propre publication. Mais Bennett préfère soutenir une entreprise existante.

C'est ainsi que le parti se met à la recherche d'une gazette montréalaise juste au moment où le populaire journaliste Adrien Arcand est congédié par *La Presse* pour ses activités syndicales. Arcand et Joseph Ménard fondent l'hebdomadaire satirique *Le Goglu*, qui, en dépit de ses prétentions de neutralité, est financé par Camillien Houde, candidat conservateur à la mairie de Montréal. Cependant, Houde désavoue *Le Goglu* moins de deux semaines après son élection en avril 1930, lorsque le journal critique la création d'une commission scolaire juive à Montréal, réforme soutenue par Houde, et en vient à affirmer que les nouvelles écoles proposées sont un sinistre complot juif. *Le Goglu* se radicalise : désormais, ses colonnes et ses caricatures sont imprégnées d'antisémitisme.

En dépit du virage d'Arcand, Joseph Rainville, patron du parti à Montréal accepte de lui verser des sommes pour la campagne fédérale de l'été. On ne sait pas si Bennett a donné ou non son approbation. Les caricatures du *Goglu* représentent le chef libéral William Lyon Mackenzie King comme le laquais des Américains, trahissant l'héritage de Wilfrid Laurier, ou bien font allusion à la «judéité» de King. Les conservateurs remportent 24 des 65 sièges du Québec, en juillet 1930.

Arcand et Ménard trouvent qu'ils ne sont pas suffisamment rémunérés pour leurs services et se mettent Bennett à dos après son élection en exigeant sans cesse de l'argent. Bennett rencontre très rarement le duo gênant, et s'il y a lieu de les réprimander, il préfère le faire en privé. Arcand ne peut croire que son chef n'a plus confiance en lui. Il se plaint à Bennett en mai 1931 que le ministre des Postes, Arthur Sauvé, bras droit du chef conservateur au Québec, aurait informé les maîtres de poste de la province qu'il interdirait l'envoi du *Goglu* par la poste en raison de son racisme.

Des événements survenus en 1932 forcent les conservateurs à châtier publiquement Arcand. En février, Peter Bercovitch, député libéral à Québec, parraine une loi provinciale visant *Le Goglu*, laquelle interdit toute diffamation à caractère religieux ou raciste dans la presse. Le projet de loi étant jugé trop général, il est rejeté par 53 voix contre 8. Puis, un marchand de fruits de Lachine, d'origine juive, prétendant que son commerce avait souffert de boycotts inspirés par les propos antisémites du *Goglu*, poursuit Arcand et Ménard en justice. Le juge Desaulnier qui entend la cause en mai, diffère son jugement et somme entre-temps les accusés de cesser de publier des articles racistes. Arcand et Ménard refusent ; leurs attaques se poursuivent et ils commencent à poser des autocollants antisémites sur leurs enveloppes d'affaires.

Bercovitch demande immédiatement à Sauvé d'interdire le traitement par la poste de ces envois choquants, ce dont Arcand a déjà été menacé. Sauvé, malgré les mesures qu'il a prises antérieurement, affirme être incapable d'agir parce que les autocollants offensants sont mis au verso des enveloppes. En privé, Sauvé dépêche des inspecteurs des postes aux bureaux du *Goglu* pour exiger la disparition de ces autocollants.

Le 5 août, Armand Lavergne, vice-président de la Chambre des communes, déclare dans *Le Goglu* que les Juifs commettent des meurtres rituels. Les réactions sont immédiates. Samuel Jacobs, député libéral fédéral, attaque le premier ministre pour ne pas avoir réprimandé Lavergne, et E.J. Singer, député ontarien, supplie Bennett de réagir aux critiques contre le parti. Celui-ci refuse encore de parler publiquement de cette question, et il semble que Sauvé ait de nouveau enjoint aux inspecteurs des postes d'intimider les propriétaires du *Goglu*.

À la mi-septembre, le juge Desaulnier rend son verdict. Incapable de condamner Arcand et Ménard, il désavoue néanmoins leurs opinions dans un plaidoyer pour la tolérance qui est loué par des hommes politiques, par la presse et par des leaders juifs. Mais cette réprimande ne suffit pas et, après le troisième avertissement donné à Arcand par les inspecteurs des postes, le premier ministre est forcé de réagir publiquement en déclarant à la fin du mois qu'il «ferait taire la propagande antisémite au Québec si le gouvernement provincial ne le faisait pas lui-même». Il ordonne que les envois offensants soient mis au Bureau des rebuts. Le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau, qui n'a pas appuyé le projet de loi de Bercovitch, introduit une loi analogue au printemps suivant afin, dit-il, de mettre *Le Goglu* «à la poubelle».

Circulation nette: 2ième française en Amérique "Rions bien nous mourrons gras"

QUEBEC LIVREE AUX JUIFS

11 avril 1930 – Un des premiers titres antisémites du *Goglu* critiquant la nouvelle commission scolaire juive de Montréal. La caricature montre le premier ministre Taschereau et le parrain du projet de loi sur les écoles juives, Athanase David – surnommé «Sathanase» –, implorant les faveurs des députés juifs Peter Bercovitch et Joseph Cohen, représentés comme des Noirs américains.
(Bibliothèque nationale du Canada NL 21974).

Malgré les intimidations des inspecteurs et le fait qu'ils ne puissent plus utiliser la poste, Arcand et Ménard demeurent actifs. Le duo harcèle Bennett à propos des intentions perfides de Houde et de Sauvé, et ce, jusqu'au 11 mars 1933, lorsque Arcand déclare que *Le Goglu* fera bientôt faillite. Bennett attend une quinzaine de jours avant de refuser toute aide. La dernière édition du *Goglu* paraît le 10 mars 1933. ♦

Andrew Horrall
Musée canadien de la poste